

**RÉPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE RUMIGNY
80680 RUMIGNY**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU 07 SEPTEMBRE 2009

Le sept septembre deux mille neuf, vingt heures quinze minutes, les membres du Conseil Municipal de RUMIGNY, régulièrement convoqués le deux septembre deux mille neuf, se sont réunis sous la présidence de Monsieur François DELECOLLE, Maire.

Etaient présents : M. EVRARD Dominique, Mmes LENNE Isabelle, DUQUESNE Véronique, MM BARBET Eric, DASSONVILLE Nicolas, SEVRETTE Pascal, DUCHEMIN Christian, Mmes JUST Christelle, ADT Marie, GUIDE Marie-Dominique, MM DELECOLLE François, BONNECHERE François.

Etaient absents excusés : Mmes BLANGER Corinne, SCHAEVERBEKE Dominique, M. DUPUIS Alain.

Secrétaire de séance : M. DUCHEMIN Christian.

Compte rendu affiché le 11 septembre 2009.

LECTURE DU COMPTE RENDU DU 06 JUILLET 2009.

Approuvé et signé par tous les membres présents.

REMBOURSEMENT AXA.

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal que 197,34 euros sont remboursés par l'assurance AXA de Villers Bocage pour le remplacement d'un carreau cassé au foyer communal lors d'une location.

Pour des raisons comptables, le chèque correspondant ne peut être encaissé sans une délibération du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'encaissement de ce chèque.

SUBVENTION CENTRE AERE.

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du montant total de la participation devant être allouée aux 19 familles de Rumigny dont les enfants ont fréquenté le centre aéré en 2009. Il s'élève à 340 €. Cette participation sera réglée au compte 65738 (Subventions de fonctionnement versées aux autres organismes publics) et versée au syndicat scolaire qui effectuera la déduction aux familles.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité d'allouer cette subvention.

EXAMEN POUR LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE DE LA SCI DU DON.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de permis de construire déposée par la SCI du Don. Elle porte sur la construction d'un édifice de 3 étages, en léger retrait, côté droit de la rue d'Amiens en quittant le village.

Le service départemental de l'architecture a émis l'avis suivant sur ce projet : « Le volume de la future construction est trop important par rapport à l'échelle des habitations voisines. Pour cette raison, ce projet n'est pas de nature à s'intégrer harmonieusement à son environnement bâti ».

Cet avis est très judicieux : l'aspect imposant de la construction portera atteinte, si elle se réalise, à l'intérêt des propriétaires voisins.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, se range à l'unanimité à cet avis : la construction est trop imposante en comparaison des constructions voisines et elle manque de caractère. Il décide de faire application de l'article R111-21 du code de l'urbanisme qui permet de refuser un permis lorsqu'une construction s'intègre mal.

TRAVAUX RUE DE LOEUILLY.

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal les montants des devis détaillés des travaux d'effacement des réseaux envisagés rue de Loeully :

Estimation hors taxes	Restera à la charge de la commune
Basse tension : 46.135 €	18.454 € (40%)
Téléphone : 15.333 € nets	15.333 € (pas d'aide)
Eclairage Public (13 candélabres) : 40.815 €	36.915 € (40.915-(13 x 1500 x 20%))

La participation de la commune serait donc au total de 70.702 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter ces devis et de demander à la Fédération d'Electricité de préparer les conventions financières correspondantes. La question lui sera néanmoins posée de savoir si une économie peut être faite sur le matériel d'éclairage (taille, écartement...) tout en conservant le même modèle que celui qui équipe les autres rues.

REPLACEMENT DU DRAPEAU.

La commission « fêtes, loisirs et animations » se réunira le jeudi 24 septembre 2009 à 19H pour envisager le remplacement du drapeau et l'acquisition d'un drapeau européen.

QUESTIONS DIVERSES.

- Pascal SEVRETTE signale que le SIVU de la crèche a profité de l'été pour réaliser des travaux de mise aux normes de la cuisine de la crèche.
- La commission « environnement » se réunira le mardi 22 septembre 2009 à 18 H au cimetière pour commencer à réfléchir sur l'aménagement des abords.
- La commission « foyer communal » se réunira le vendredi 25 septembre 2009 à 18 H 30 au foyer communal.
- La commission « finances » se réunira le mercredi 16 septembre 2009 à 19 H.